

Ces djihadistes qui veulent rentrer

Au moins 25 Belges sont détenus dans des camps irako-syriens pour leur participation à l'État Islamique

Le débat sur le retour des djihadistes belges prisonniers en Irak et en Syrie secoue la Belgique depuis plusieurs semaines. Selon les chiffres, environ 25 adultes seraient détenus pour leur participation au groupe État Islamique. Quelques-uns aimeraient revoir le Plat Pays mais chaque cas est individuel et pose diverse question. Florilège.

Reviendra? Reviendra pas? La question de l'éventuel retour de Foreign Terrorist Fighters (FTF), les combattants belges partis rejoindre le groupe État Islamique (EI) en Irak et en Syrie, agite la sphère publique depuis plusieurs semaines. Ce mardi encore, le parquet fédéral soulignait dans

La plupart des FTF font l'objet de mandat d'arrêt européen

les colonnes du journal « De Tijd » les difficultés auxquelles la justice belge sera confrontée si ces djihadistes sont rapatriés. Les chiffres disponibles sont parcellaires à cause d'une récolte d'information difficile voir im-

possible en Syrie comme en Irak, mais près de 150 Belges seraient sur la zone. En vie, blessés, décédés ou emprisonnés. Environ 25 d'entre eux, quatre à huit hommes et dix-sept femmes, sont détenus dans des camps kurdes et irakiens, selon les derniers chiffres disponibles.

Des chiffres nébuleux, à l'image de la situation de **Nora Verhoeven**, une djihadiste de Vilvorde surnommée « La veuve noire » sur les réseaux sociaux, dont les derniers contacts avec ses proches remontent à plusieurs mois. Les autorités n'ont aucune idée précise du nombre de FTF encore vivant à gérer. Toutefois, les poursuivre pénalement en Belgique relèverait du défi pour les enquêteurs au vu de la quasi-impossibilité de mener des investigations sur les actions commises au Moyen-Orient.

Quelques-uns de ces FTF détenus ont déjà fait part de leur souhait de revoir un jour la Belgique. Chaque cas est individuel et pose diverses questions.

MANDATS D'ARRÊT EUROPÉEN

Le Verviétois **Tarik Jadaoun** fut l'un des premiers Belges à annoncer publiquement vouloir retrouver la Belgique. Jadaoun est venu gonfler les rangs de l'EI en 2014. Ce FTF a été condamné par les Ira-

kiens à la peine de mort en mai dernier.

Son cas rappelle que la plupart des FTF, s'ils ont commis des exactions, l'ont fait à l'étranger, hors de nos frontières. Le Premier ministre Charles Michel (MR) a d'ailleurs déclaré être favorable à cette solution, laissant ainsi le soin aux gouvernements syrien et irakien de juger ces membres de l'EI. Comme cela serait le cas pour **Bilal El Marchohi**, un Anversois de 23 ans récemment transféré en Irak pour y être jugé, selon nos confrères du « Het Nieuwsblad ». Il faut néanmoins rappeler la plupart des FTF belges font l'objet de mandats d'arrêt européens ou de signalements Interpol. Dès lors,

ils pourraient être poursuivis en Belgique. Certains ont d'ailleurs déjà été condamnés par contumace par les tribunaux belges, à l'instar de **Caner Cankurtaran**, un Belgo-Turc retenu en Syrie qui écoperait de 15 ans de prison en 2016. Originaire de Grimbergen, il aurait aidé plusieurs amis de Vilvorde à traverser la frontière turque afin de rejoindre les zones contrôlées par l'EI, en 2012. Lui-même aurait franchi le pas en 2013 avant d'être enfermé par les

forces kurdes, fin 2017. Dans une interview accordée au magazine Knack, Cankurtaran (26 ans) annonçait qu'il ne désirait pas pur-

ger sa peine en Belgique mais préférerait retourner en Turquie, où il serait libéré plus vite. Que faire? Ne vaudrait-il mieux pas le ramener en Belgique et le garder à l'œil, bien qu'il déclare en avoir fini avec l'EI? La question se pose pour d'autres FTF.

Condamnée par défaut à 5 ans de prison, la Namuroise **Cassandra**

Bodart est retenue dans le camp Al-Hol, au Nord-Est de la Syrie. Elle avait rejoint son compagnon à Raqqa, en 2014. Dans une interview accordée à un journaliste syrien, elle assurait avoir voulu fuir l'EI mais, menacée de mort par son compagnon et par la police islamique, elle avait été contrainte d'attendre la libération de la capitale autoproclamée de l'EI par les forces de la coalition internationale. Elle se dit prête à assumer toute condamnation prononcée

en Belgique.

Son cas soulève celui des « femmes de djihadistes », parties les rejoindre sans pour autant participer activement aux exactions de l'EI. Faut-il les laisser croupir dans des geôles syriennes ou irakiennes, au risque de nourrir des rancœurs incontrôlables à l'encontre de la Belgique ou les mettre en prison ici même et leur permettre une réinsertion future? ●

TONY CHALOT